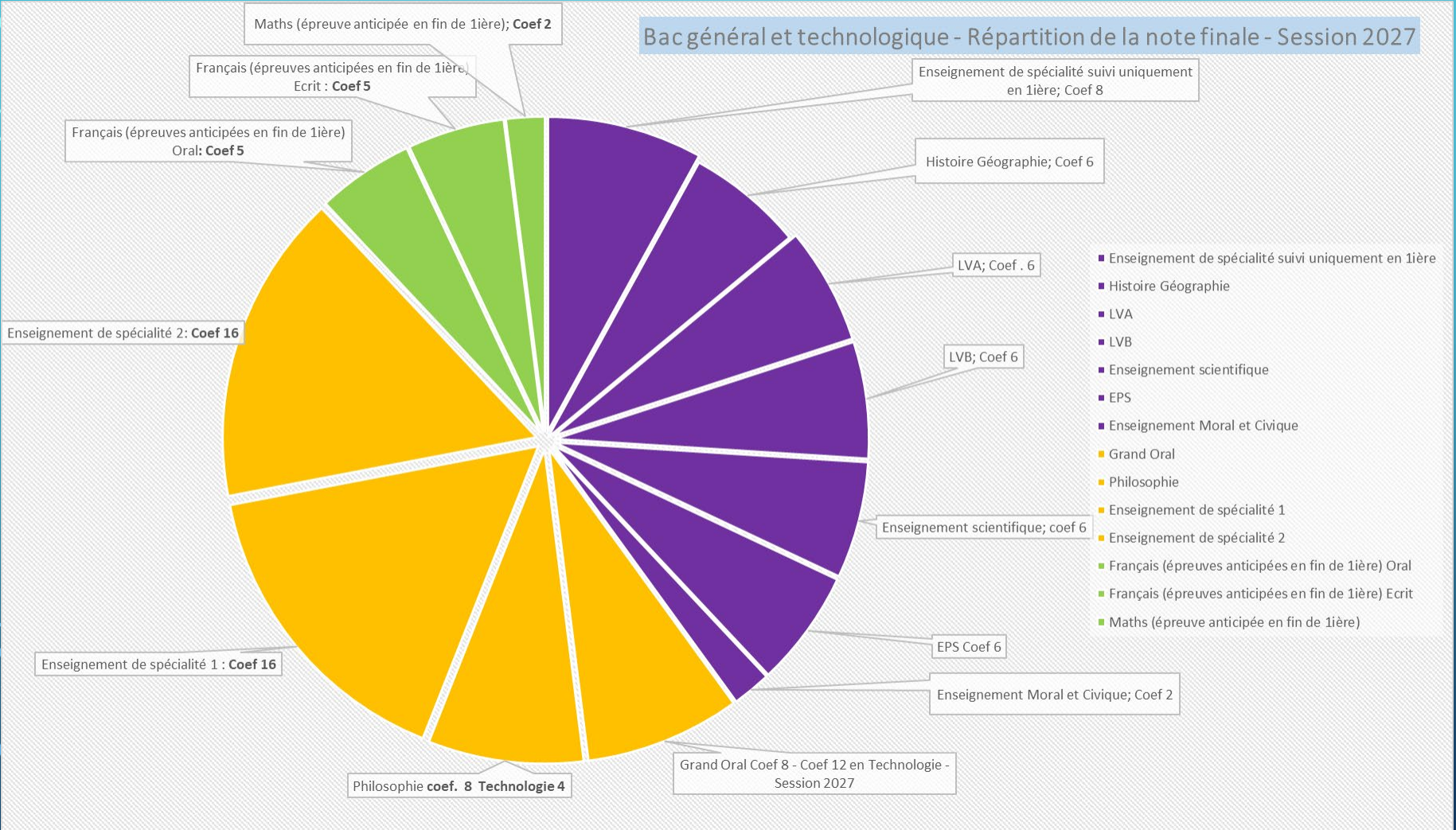


DEUX ENJEUX MAJEURS EN 1 ÈRE

- Baccalauréat : Contrôle continu, Epreuves anticipées de français, et nouveauté épreuve anticipée de Maths
- Orientation

BACCALAUREAT

- Le contrôle continu débute dès cette année, il comptera au final pour 40% de la note finale. Ce pourcentage est le même pour le bac technologique ou le bac général



Répartition de la note finale	Contrôle Continu	40%	
	Epreuves anticipées	Epreuves finales	60%
Peut s'ajouter de 2 à 4 de coefficient pour l'enseignement optionnel - 2 si suivi une année - 4 si suivi sur le cycle Terminal			

CONTRÔLE CONTINU

- Les langues vivantes A et B, l'histoire-géographie, l'enseignement scientifique pour la voie générale, les mathématiques en série technologique, se voient attribuer chacune un coefficient 6 (3 en première, 3 en terminale) ;
- L'enseignement moral et civique reçoit un coefficient 2 (1 en première, 1 en terminale) ;
- **L'enseignement de spécialité** suivi uniquement en première est crédité d'un coefficient 8 (soit la moitié des enseignements de spécialité conservés par le candidat en classe de terminale)

- **La gestion des fraudes**

- En cas de fraude ou de tentative de fraude flagrante à l'occasion d'une évaluation susceptible d'être comptabilisée dans le cadre du contrôle continu, l'enseignant établit un rapport circonstancié et le transmet au Chef d'établissement. L'élève s'expose alors à des punitions ou sanctions, qui pourront être assorties de la note de zéro pour l'évaluation concernée. Pour rappel, la simple présence de tout support (numérique ou non) non autorisé à portée de l'élève sera considérée comme tentative de fraude.

- **La gestion de l'absentéisme et/ou du travail non-rendu**

- En cas d'absence à une évaluation, l'élève est susceptible de la rattraper selon les modalités définies par le professeur notamment le mercredi après-midi. Si l'absence n'a pas de justification valable, la mention ABS sera portée sur le relevé de notes.
- Dans le cas d'un devoir maison non rendu dans les délais impartis, l'élève s'expose à recevoir la note de zéro.

- **Seuil minimum pour valider un contrôle continu**
- Chaque élève devra avoir effectué l'ensemble des évaluations pour chaque discipline. Si un élève est absent pour une évaluation considérée comme nécessaire à la constitution de la moyenne, le professeur pourra proposer un rattrapage dans les modalités qu'il estimera pertinentes. Si l'élève ne dispose pas d'une moyenne significative, le chef d'établissement pourra, sur avis du conseil de classe, décider de ne pas valider le contrôle continu et l'élève devra alors passer une ou plusieurs épreuve(s) ponctuelle(s) de rattrapage dans la ou les discipline(s) concernée(s).

EPREUVES ANTICIPEES FRANCAIS

- Les élèves passeront les épreuves de Français

Le 12 juin 2026. Sous réserve de validation du calendrier national

- Oraux de Français du 22 juin au 03 juillet 2026 – Dates précisées ultérieurement par le Rectorat de Limoges
- Pour être prêts, les élèves bénéficieront de deux bac blancs

Bac Blanc N°1 : Mercredi 03 décembre matin – Rattrapage pour les élèves absents le mercredi 17 décembre Après midi

Bac Blanc n°2 : date à préciser – Rattrapage pour les élèves absents le mercredi après midi – Date à préciser

- et d'un entraînement à l'oral au cours de l'année. Période à préciser

EPREUVE ANTICIPEE MATHS

- L'épreuve de Mathématiques en Première
- Tous les élèves de 1^{re} générale et technologique passeront une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques au mois de juin 2026.
- L'objectif est de revaloriser la place des mathématiques dans la scolarité des élèves afin qu'ils en maîtrisent les compétences fondamentales et les automatismes comme la résolution d'une équation, le calcul d'une proportion et d'une probabilité ou encore l'interprétation d'indicateurs statistiques.
- Notée sur 20 points, l'épreuve de mathématiques aura un coefficient **2**. Le résultat sera intégré au dossier PARCOURSUP
- Elle se composera en 2 parties d'une durée de 2 heures :
- Partie 1 (6 points) : calculs et questions à choix multiples (QCM)
- Partie 2 (14 points) : raisonnement sous forme de problèmes. **La calculatrice ne sera pas autorisée**
- L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de Mathématiques préparé par le candidat :
 - - pour les candidats ayant choisi la spécialité Mathématiques, elle porte sur le programme de 1^{ère} de cet enseignement de spécialité;
 - - pour les candidats n'ayant pas choisi la spé math., elle porte sur le programme de l'enseignement de Mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique.
- Pour les élèves de la série technologique, elle portera sur le programme étudié au cours de l'année.

DEMANDE D'AMENAGEMENTS D'EXAMEN

- "Les candidats présentant un handicap, tel que défini par l'article L114 du code de l'action sociale et des familles, peuvent demander à bénéficier d'un aménagement des épreuves aux examens, comme par exemple :
 - une majoration de temps de composition ou de préparation,
 - l'utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique,
 - le secrétariat ou l'assistance,
 - l'agrandissement de sujets,
 - la dispense d'une épreuve ou sous-épreuve,
 - l'étalement de la passation des épreuves sur plusieurs sessions...
- Les demandes sont dématérialisées et effectuées sur l'application INCLUSCOL.

ORIENTATION

- L'année de première est également importante pour l'orientation.
- Les résultats des deux semestres de 1^{ère} alimentent les éléments de scolarité pris en compte pour PARCOURSUP + les notes du bac de Français + la note de la nouvelle épreuve anticipée de Mathématiques
- En fin d'année, les élèves de première choisissent l'abandon d'une des trois spécialités étudiées pour le passage en terminale. Ce choix déclenche le coefficient 8 pour l'enseignement de spécialité abandonné,
- Il est quasiment impossible de faire marche arrière en terminale après ce choix validé en fin de première. Il est donc impératif de mener une réflexion approfondie sur le choix de la spécialité abandonnée.



- Les professeurs principaux seront vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans ce choix et dans le suivi scolaire tout au long de l'année.

Classe	Personnel de Direction en charge du Suivi	Professeur Principal
601	M. AISSA	Mme ESTIEZ - Salle A 101
602	M. DEROUIN	M. LEGER - Salle A 04
603	M. AISSA	M. DEVEZE - A 102
604	M. DEROUIN	Mme DEROUIN BOULET - SVT 2
605	M. AISSA	Mme MONVILLE - Salle A 03
606	M. DEROUIN	Mme DOUMESCHE - A 103
607	M. AISSA	M. STITOU - A 104

COMMUNICATION AVEC LE LYCEE

- Pour joindre le Professeur Principal :
- Onglet communication de PRONOTE
- Pour joindre le Personnel de Direction en charge du suivi de la classe :
- Mail du lycée : ce.0230020X@ac-limoges.fr

• **S'informer** : Site du Lycée :

- <https://etablissement.ac-limoges.fr/lyc-pierre-bourdan>